



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Sami BOURI

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Frédéric LOUSTAU
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSÉNY

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

17 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES DROITS DE DIFFUSION DE FILMS DANS LE CADRE DU PROJET MIEUX D'ÉCRANS

Le projet "Mieux d'Écrans" financé par la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives) a permis au Service Jeunesses de la Ville de travailler avec la Manufacture de l'image et en collaboration avec d'autres partenaires.

Suite à des recueils de témoignages dans différents lieux de la ville d'Oloron Sainte-Marie en 2021 et 2022 sur la relation que les oloronaises et oloronais de tout âge entretiennent avec les écrans, quatre films visant à susciter des débats sur la place des écrans dans nos vies ont été créés.

La Ville d'Oloron Sainte-Marie détient la propriété desdits films et est garante du droit à l'image des témoins qui ont consenti à leur participation en fournissant leur accord par écrit.

L'objectif est de pouvoir établir des conventions avec des structures partenaires, afin de leur accorder le droit d'utiliser les films, à des fins pédagogiques dans des conditions spécifiques définies dans lesdites conventions.

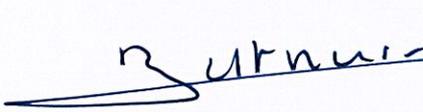
L'intention éducative est la promotion d'une utilisation responsable des écrans et la sensibilisation du public aux enjeux liés à leurs usages. A cet effet, un livret pédagogique est mis à disposition des partenaires.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

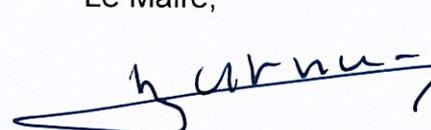
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les conventions précisant les modalités d'utilisation, de diffusion, et les engagements des parties prenantes, tout en veillant à ce que les objectifs du projet soient préservés dans le respect des intérêts de la Ville et de l'image des personnes ayant témoigné.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 01 décembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 06/12/2023




Le Maire,




Bernard UTHURRY